

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le  
15 août 2022 à 20 h.

**Sont présents :**

Christian Jutras, conseiller et maire suppléant, siège n° 2, Sarah  
Raymond, conseillère, siège n° 3, Frédéric Marier, conseiller, siège  
n° 5.

**Sont absents :**

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1  
François Bilodeau, conseiller, siège n° 4  
Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

**Citoyens : 7**

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire,  
Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et  
greffière-trésorière.

**1. Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

**2. Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**3. Tirage loto église**

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 141, Madame Sylvie Bergeron de  
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 099, Madame Jacinthe Perreault de  
Drummondville.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 034, Madame Pierrette De Grandpré de  
Sainte-Brigitte-des-Saults.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

224.08.2022 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du  
jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Ordre du jour**  
Séance ordinaire  
15 août 2022, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022
6. **Demandes**
  - a) Monsieur Régent Paquette : retrait du ponceau au lot numéro 4 632 177
  - b) Appui à la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire : engagement pour contrer la violence conjugale, attribution du statut d'endroit sécuritaire au bureau municipal
  - c) Monsieur Denis Cloutier : abaissement de vitesse dans le rang Sainte-Anne (REPORTÉ)
7. **Comptabilité :**
  - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
8. **Dossiers municipaux**
  - a) Copernic : abonnement
  - b) Lettre concernant un constat de non-conformité
  - c) Augmentations salariales des employées numéro 2-0017, 2-0029 et 2-0033
  - d) Retrait du constat d'infraction CAE 210755
  - e) Semaine de la municipalité 2022
  - f) Identification des salles au centre communautaire (REPORTÉ)
9. **Voirie**
  - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
  - b) Asphaltage des rangs (REPORTÉ)

**Période de questions à 20 h 30**

10. **Hygiène du milieu**
  - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
11. **Urbanisme**
  - a) Permis de construction juillet 2022
12. **Loisirs et culture**
  - a) Projet patinoire (REPORTÉ)
  - b) Loisirs : résumé activité cinéma en plein air du 15 juillet 2022
  - c) Bibliothèque : certification Biblio Qualité 2022
  - d) Loisirs : sondage à la population
  - e) Loisirs : animations culturelles
13. **MRC**
  - a) Compte-rendu MRC
14. **Questions diverses**
  - a)
  - b)
  - c)
15. **Levée de la réunion**

5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 11 juillet 2022 ;

225.08.2022 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 11 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 6. Demandes

### a) **Monsieur Régent Paquette : retrait du ponceau au lot numéro 4 632 177**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Régent Paquette, citoyen du 785, rang Saint-Patrice désire faire enlever le ponceau qui appartient à la Municipalité qui est située sur le lot 4 632 177, car cela lui cause des visiteurs sur sa propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce ponceau a été conçu pour que les camionneurs puissent se retourner avec la machinerie lourde lors des opérations de déneigement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le retrait dudit ponceau ferait en sorte que les camionneurs ne pourraient plus se retourner sur ce ponceau lors des opérations de déneigement ;

**CONSIDÉRANT QU'**il arrive qu'il y ait des camions lourds de la Ville de Drummondville qui se tournent sur ce ponceau pour les travaux dans leur partie de la route ;

226.08.2022 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de refuser la demande de Monsieur Régent Paquette pour le retrait du ponceau au lot numéro 4 632 177

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### b) **Appui à la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire : engagement pour contrer la violence conjugale, attribution du statut d'endroit sécuritaire au bureau municipal**

**CONSIDÉRANT** l'initiative de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud d'initier le mouvement *Municipalité engagée contre la violence conjugale* ;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation notable des cas de violence conjugale durant les dernières années ;

**CONSIDÉRANT** les efforts et les gestes concrets mis en place par les organismes impliqués dans la lutte contre la violence conjugale ainsi que par nos corps policiers ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal d'appuyer ces organismes et de s'impliquer dans la sécurité de toute personne vivant de la violence conjugale ou toute autre forme de violence ;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité a choisi de faire un pas de plus en offrant un soutien, mais aussi une sécurité à tous ceux et celles qui vivent de la violence conjugale ou toute autre forme de violence ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 22-08-178 de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire d'inviter l'ensemble des municipalités de la MRC de Drummond à s'engager, selon leur volonté à faire un mouvement dans la lutte contre la violence conjugale ou toute autre forme de violence, et si elles le désirent, d'attribuer un statut d'endroit sécuritaire pour chacun des bâtiments municipaux, appropriés ;

227.08.2022 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire pour faire un mouvement dans la lutte contre la violence conjugale ou toute autre forme de violence et d'attribuer un statut d'endroit sécuritaire pour chacun des bâtiments municipaux, approprié à la situation ;
- de nommer et d'attribuer le bureau municipal comme étant un statut d'endroit sécuritaire, où toute personne victime de violence conjugale, ou toute autre forme de violence peut se réfugier sur les heures d'ouverture ;
- de permettre aux employés municipaux de suivre une courte formation avec un(e) intervenant(e) en sensibilisation d'un organisme de soutien pour les victimes de violence conjugale afin de savoir comment réagir si une personne demande de l'aide ;
- que cette décision permettra à toute personne devant se protéger, et/ou devant protéger sa vie et/ou celle de ses enfants, de se rendre au bureau municipal durant ses heures d'ouverture, lieu où elle pourra recevoir un accueil favorable et où elle sera immédiatement dirigée vers un organisme d'aide ainsi que de recevoir la protection des corps policiers ;
- de transmettre une copie de cette résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Monsieur Denis Cloutier : abaissement de vitesse dans le rang Sainte-Anne**

REPORTÉ

### **Période de questions à 20 h 30**

Aucune question n'est soumise.

## **7. Comptabilité**

a) **Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption**

### **Déboursés du mois et salaire**

#### **HYDRO-QUÉBEC**

Luminaires des rues JUIN	312,35 \$
208, Ch de la Rivière du 6 mai au 7 juillet 2022	825,98 \$

#### **MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC**

REMISES DE L'EMPLOYEUR juin 2022	4 283,36 \$
----------------------------------	-------------

#### **RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA**

REMISES DE L'EMPLOYEUR juin 2022	1 479,34 \$
----------------------------------	-------------

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

Honoraires d'exploitations AVRIL	(83,56 \$)
Honoraires d'exploitations MARS	(83,56 \$)
Honoraires d'exploitations FÉVRIER	(83,56 \$)
Honoraires d'exploitations JANVIER	(83,56 \$)
Timbres 5 livrets permanents	502,44 \$
Honoraires d'exploitations MAI	(83,56 \$)
Honoraires d'exploitations JUIN	(83,56 \$)
<b>TOTAL DU CHÈQUE</b>	<b>1,08 \$</b>

**TELUS**

Cellulaire du 25 juin au 24 juillet 2022	57,49 \$
--	----------

**VISA DESJARDINS**

It Cloud.ca Solution / 22 juin au 21 juillet 2022 exchange	52,78 \$
Le Conti, congrès Mathilde	58,21 \$
Walmart à refacturer à Géro car achat personnel	85,27 \$
Hilton Qc, congrès Mathilde	854,94 \$
FQM, inscription Jean-Guy Hébert	1 034,78 \$
Zoom/Visioconférence 1 juin au 30 juin 2022	23,00 \$
FQM, inscription Alain Conraud	1 034,78 \$
Ashton, congrès Mathilde	13,62 \$
4 saisons, 89,545 L	200,49 \$
Best Buy, câble de recharge cell Géro	17,24 \$
Bonichoix, à refacturer à Géro car achat personnel	9,24 \$
Walmart à refacturer à Géro car achat personnel	82,97 \$
<b>TOTAL DU CHÈQUE</b>	<b>3 518,39 \$</b>

**INDUSTRIELLE ALLIANCE**

Manon Lemaire JUIN 22 #083128488	359,59 \$
Mathilde Potvin JUIN 22 # 815 046 800	423,35 \$

**GROUPE MASKATEL**

JUILLET (336-4460) Bureau	184,42 \$
JUILLET (336-7149) Garage et aqueduc	60,72 \$
JUILLET (336-7145) bibliothèque	52,63 \$
JUILLET (336-7136) usine épuration	52,63 \$
JUILLET (336-4917) centre comm. et MDJ	69,37 \$

**MARCEL THAUVETTE**

Déneigement des entrées municipales 2021-2022	500,00 \$
---	-----------

**GLOBAL PAYMENTS SENC**

Frais paiement direct JUIN 2022	35,11 \$
---------------------------------	----------

**FONDATION DE LA TABLÉE POPULAIRE**

4 inscriptions tournoi de golf p'tites boîtes à lunch	500,00 \$
3 inscriptions pour souper tournoi de golf	150,00 \$
Commandite tournoi de golf les p'tites boîtes à lunch	744,00 \$
<b>TOTAL DU CHÈQUE</b>	<b>1 394,00 \$</b>

<b>Total des chèques émis :</b>	<b>13 609,81 \$</b>
---------------------------------	---------------------

228.08.2022 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 13 609,81 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 23 304,45 \$ ;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 60 223,57 \$ incluant 2 959,08 \$ pour le total des chèques émis et 57 264,49 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8. Dossiers municipaux**

### **a) Copernic : abonnement**

229.08.2022 Sur proposition de Christian Jutras  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler la cotisation 2022-2023 au coût de 50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **b) Lettre concernant un constat de non-conformité**

Monsieur Hébert fait la lecture de la lettre de constat de non-conformité reçue le 12 juillet 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Cette lettre mentionne que dans le cadre du projet de mise en opération d'un nouveau puits, de remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc et de construction d'un réseau d'égout, un constat de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion contractuelle a été relevé pour le contrat visé à Genivar-WSP, contrat octroyé de gré à gré en 2010, sans appel d'offres publiques et sans système de pondération et d'évaluation des offres pour un montant de 426 789 \$ taxes non incluses.

### **c) Augmentations salariales des employées numéro 2-0017, 2-0029 et 2-0033**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés de voirie ont obtenu une augmentation salariale de 7,7 \$, soit l'Indice des prix à la consommation, en juillet dernier ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin que ce soit équivalent à tous les niveaux, les employées numéro 2-0017, 2-0029 et 2-0033 demandent la même augmentation ;

230.08.2022 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter/de refuser l'augmentation de 7,7 % pour les employées numéros 2-0017, 2-0029 et 2-0033 ;

- que ces augmentations soient rétroactives à partir de la semaine débutant le 4 juillet 2022 ;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à chaque employée visée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Retrait du constat d'infraction CAE 210755**

**ATTENDU QUE** le constat d'infraction numéro CAE 210755 a été émis à M. Maxime Bouchard-Champoux, locataire de l'immeuble sis au 405, rue Principale, le 17 juillet 2020, pour avoir allumé, fait allumer ou permis que soit allumé un feu en plein air, le tout en contravention à l'article 4.1.2 du Règlement numéro 401-2015 relatif aux Services de sécurité incendie ;

**ATTENDU QU'**après vérification avec le Service de sécurité incendie, aucun membre de celui-ci n'a été témoin de l'infraction

**ATTENDU QUE** le plaignant ne souhaite pas témoigner ;

**ATTENDU** les délais écoulés entre la commission de l'infraction et ce jour ;

**ATTENDU QUE** la municipalité ne sera pas en mesure de prouver l'infraction reprochée au défendeur ;

**ATTENDU** l'article 12 du *Code de procédure pénale* qui permet au poursuivant de retirer un chef d'accusation ;

231.08.2022 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser le retrait du constat d'infraction numéro CAE 210755 émis au locataire de l'immeuble situé au 405, rue Principale, le 17 juillet 2020, et mandate ses avocats afin de préparer un avis de retrait pour transmission au défendeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Semaine de la municipalité 2022**

Monsieur Hébert mentionne aux membres du conseil que la semaine de la municipalité se tiendra du 11 au 17 septembre 2022.

**f) Identification des salles au centre communautaire**

REPORTÉ

**9. Voirie**

**a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

Considérant l'absence de l'inspecteur municipal en voirie, aucun rapport n'est fait.

**b) Asphaltage des rangs**

REPORTÉ

**10. Hygiène du milieu**

**a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Considérant l'absence de François Bilodeau, conseiller, aucun rapport n'est fait.

**11. Urbanisme**

**a) Permis de construction juillet 2022**

- Cinq (5) permis ont été délivrés pour le mois de juillet 2022.

**12. Loisirs et culture**

**a) Projet patinoire**

REPORTÉ

**b) Loisirs : résumé activité cinéma en plein air du 15 juillet 2022**

Monsieur Hébert un résumé de l'activité du cinéma en plein air qui avait lieu le 15 juillet dernier.

**c) Bibliothèque : certification BiblioQUALITÉ 2022**

Monsieur Hébert mentionne aux membres du conseil que la bibliothèque Michel-David a reçu la certification BiblioQUALITÉ 2022.

**d) Loisirs : sondage à la population**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des loisirs désire avoir le pouls des citoyens quant à l'avenir des loisirs dans la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice des loisirs, Madame Sarah-Claude Bérubé a présenté une ébauche du sondage qui sera remis aux citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le sondage sera sur une plateforme interactive gratuite pour compiler les résultats et pour que ce soit plus facile pour les citoyens d'y répondre ;

232.08.2022 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la coordonnatrice des Loisirs et la directrice générale à procéder à la publication du sondage sur les Loisirs ;



- d'autoriser la coordonnatrice des Loisirs à procéder à l'envoi par courrier aux citoyens advenant le manque de participation des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Loisirs : animations culturelles**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond a mis en place un projet d'animations culturelles pour les municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est gratuit et qu'il consiste à faire le choix de trois (3) activités parmi la liste fournie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque bénéficie aussi de trois (3) activités parmi le catalogue d'activité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des Loisirs désire faire une activité en collaboration avec l'école Le Carrousel ;

233.08.2022 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

- d'autoriser Madame Sarah-Claude Bérubé, coordonnatrice en loisirs à faire une demande pour un choix de trois (3) activités culturelles pour les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults et l'école Le Carrousel ;
- d'autoriser Madame Josée St-Jean, coordonnatrice de la bibliothèque à faire une demande pour un choix de trois (3) activités culturelles pour la bibliothèque Michel-David ;
- d'adjuger un budget d'environ 100 \$ par activités pour l'achat de divers équipements pour les activités choisies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. MRC**

**a) Compte-rendu MRC**

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion à la MRC de Drummond.

**16. Questions diverses**

Aucun point n'est soumis.

**17. Levée de la réunion**

234.08.2022 Il est 21 h 14 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

**Jean-Guy Hébert**  
Maire

---

**Mathilde Potvin**  
Directrice générale